

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Villemur-sur-Tarn-Place Charles Ourgaut 31340 VILLEMUR-SUR-TARN

**PROCES-VERBAL - DEFINITIF**  
**DU CCAS DE VILLEMUR**  
**EN DATE DU 10 AVRIL 2025 A 10H00**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Florence Deltort, Vice-Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 01 avril 2025.

**Participants****Présents :**

Mme Florence DELTORT, Mme Hélène BOURRUST, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Michel SANTOUL, Mme Marie-Hélène RIVERA, Mme Raymonde KERANDEL, M. Bruno GUILLET, Mme Apolline AMBAYRAC.

**Absents :**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Corine BRINGUIER, Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA, M. Sébastien GIMENEZ, Mme Marie- France POUJOL, Mme Sandrine MARIN.

**Conseillers ayant donné pouvoir :**

M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT.

**Secrétaire de séance :** Pierrette BRINGUIER.

Membres en exercice - 15 | Membres présents - 8 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 06

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Ouverture de la séance à 10h00

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Compte de Gestion 2024 ;
2. Compte Administratif 2024 ;
3. Affectation de résultat 2024 ;
4. Budget Primitif 2025 ;

Questions diverses

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Pierrette BRINGUIER**1; – COMPTE DE GESTION 2024 (DCCAS 2025-003) ;***ANNEXE 1 – Compte De Gestion 2024*

Madame Florence Deltort, Vice-Présidente, rappelle qu'avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice budgétaire, le Trésorier établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Le document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Madame la Vice-Présidente indique que le compte de gestion et le compte administratif sont identiques.

FONCTIONNEMENT (en €)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Report de l'exercice N-1		3 830,47 €	3 830,47 €
Réalisations de l'exercice 2024	42 212,72 €	48 989,82 €	6 777,10 €
<b>Total section d'exploitation</b>	<b>42 212,72 €</b>	<b>52 820,29 €</b>	<b>10 607,57 €</b>

INVESTISSEMENT (en €)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Report de l'exercice N-1		1 314,26 €	1 314,26 €
Réalisations de l'exercice 2024	- €	700,00 €	700,00 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>2 014,26 €</b>	<b>2 014,26 €</b>

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2024-006 en date du 03 avril 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024,

**Considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif,

**Décision**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration DECIDE :

- ➔ **D'approuver** le compte de gestion 2024, tel que présenté et annexé ;
- ➔ **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

**Résultats du vote**

Votants – 09

Pour – 09

Contre – 00

Abstention – 00

**2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (DCCAS 2025-004) ;***ANNEXE 2 – Compte Administratif 2024*

Madame Florence Deltort, Vice-Présidente rappelle le compte administratif retrace l'exécution des opérations de dépenses et de recettes réalisées par l'ordonnateur.

Il doit présenter les mêmes résultats que la comptabilité tenue par le comptable public, tels qu'ils sont retranscrits dans le compte de gestion.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Villemur-sur-Tarn-Place Charles Ourgaut 31340 VILLEMUR-SUR-TARN

Madame la Vice-Présidente indique que le compte de gestion et le compte administratif sont identiques.

FONCTIONNEMENT (en €)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Report de l'exercice N-1		3 830,47 €	3 830,47 €
Réalisations de l'exercice 2024	42 212,72 €	48 989,82 €	6 777,10 €
<b>Total section d'exploitation</b>	<b>42 212,72 €</b>	<b>52 820,29 €</b>	<b>10 607,57 €</b>

INVESTISSEMENT (en €)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Report de l'exercice N-1		1 314,26 €	1 314,26 €
Réalisations de l'exercice 2024	- €	700,00 €	700,00 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>2 014,26 €</b>	<b>2 014,26 €</b>

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2024-006 en date du 03 avril 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n°2025-003 en date du 10 avril 2025 portant adoption du compte de gestion 2024,

**Considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif,

#### Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif 2024 tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

#### Résultats du vote

Votants – 09

Pour – 09

Contre – 00

Abstention – 00

### 3 – AFFECTATION DE RESULTAT 2024 (DCCAS 2025-005) ;

#### ANNEXE 3 – Affectation de Résultat 2024

Madame Florence Deltort, Vice-Présidente rappelle que la délibération d'affectation du résultat doit intervenir après le vote du compte administratif et que les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif (en l'espèce, il s'agit de l'adoption du budget primitif 2025).

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter dans sa totalité l'excédent de fonctionnement 2024 en recettes de fonctionnement, chapitre 002 du budget primitif 2025, soit 10 607,57€.

L'excédent d'investissement 2024 de 2 014,26€ est conservé en recettes d'investissement, chapitre 001 du budget primitif 2024.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2025-003 en date du 10 avril 2025 portant adoption du compte de gestion 2024,

**Vu** la délibération n°2025-004 en date du 10 avril 2025 portant adoption du compte administratif 2024,

#### Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation du résultat 2024 tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

#### Résultats du vote

Votants – 09

Pour – 09

Contre – 00

Abstention – 00

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Villemur-sur-Tarn-Place Charles Ourgauf 31340 VILLEMUR-SUR-TARN

## 4 – BUDGET PRIMITIF 2025 (DCCAS 2025-006) ;

## ANNEXE 4– Budget Primitif 2025

Madame Florence Deltort, Vice-Présidente rappelle que le budget est défini par le CGCT comme « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ».

La date limite du vote du budget primitif est fixée par l'article L.1612-2 du CGCT, à savoir le 15 avril de l'année d'exercice.

Il est proposé d'adopter le budget 2025 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	15 000,00	150 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 014,26
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		15 000,00	152 014,26
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	51 500,00	40 892,43
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 607,57
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		51 500,00	51 500,00
TOTAL DU BUDGET (4)		66 500,00	203 514,26

Ce budget est équilibré en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-002 en date du 10 avril 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu la délibération n°2025-003 en date du 10 avril 2025 portant adoption du compte de gestion 2024,

Vu la délibération n°2025-004 en date du 10 avril 2025 portant adoption du compte administratif 2024,

Vu la délibération n°2025-005 en date du 10 avril 2025 portant affectation du résultat 2024,

### Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration DECIDE :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

### Résultats du vote

Votants – 09

Pour – 09

Contre – 00

Abstention – 00

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Mairie de Villemur-sur-Tarn-Place Charles Ourgaut 31340 VILLEMUR-SUR-TARN

**QUESTIONS DIVERSES****DEBAT : NEANT**

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2025-003	Compte de Gestion 2024	Approuvée
2025-004	Compte Administratif 2024	Approuvée
2025-005	Affectation de résultat	Approuvée
2025-006	Budget Primitif 2025	Approuvée

(Mise en ligne le 14 avril 2025)

La Secrétaire,



Pierrette BRINGUIER



La Vice-Président,



Florence DELTORT

